

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 mars 2021
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/03/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/03/2021
(accusé de réception du 24/03/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes à la suite de l'examen de
gestion de QBO de 2015 à 2019**

**La chambre régionale des comptes a ouvert un examen de gestion ayant porté sur
les années 2015 à aujourd'hui. Celui-ci a porté sur de nombreux points et un examen
contradictoire.**

Les grandes lignes du rapport portent :

- **Sur le périmètre institutionnel ;**
- **Sur l'organisation ;**
- **Sur la gestion financière.**

Sur le périmètre institutionnel :

La Chambre Régionale des Comptes fait le constat d'une coopération intercommunale inachevée, avec un EPCI ne représentant pas forcément la totalité du bassin de vie, avec une masse critique plus faible que d'autres ensemble intercommunaux bretons. Elle pointe également l'inachèvement du processus de constitution d'un pôle métropolitain, préjudiciable pour l'exercice de certaines compétences ainsi morcelées.

La collectivité partage également ce constat et proposera aux EPCI concernés de travailler ensemble au renforcement de la cohésion territoriale de la Cornouaille.

Sur l'organisation et le renforcement de la coopération intercommunale :

La Chambre Régionale des Comptes appelle à l'adoption d'un schéma de mutualisation formalisé et à renforcer l'offre de services communs à l'ensemble des communes du groupement.

Il convient également de réinterroger le système de répartition et de facturation de l'administration commune, qui bien qu'ayant fait l'objet d'une mise à jour en 2016, nécessite une révision du fait de la fusion, des transferts de compétence et de la montée en charge de services communs (informatique, restauration collective...).

Des propositions seront faites pour aller dans le sens préconisé par la Chambre Régionale des Comptes.

Sur la gestion des ressources humaines :

La Chambre Régionale des Comptes pointe le régime indemnitaire de l'EPCI et un RIFSEEP aux effets limités, notamment du point de vue du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), permettant de moduler la manière de servir.

D'autre part, le magistrat financier pointe l'hétérogénéité des régimes de temps de travail appliqués dans l'EPCI et demande l'application du régime légal de 1607 heures édicté par la loi du 6 août 2019 au plus tôt.

Sur ces points, l'EPCI travaille, en lien avec la ville de Quimper, le CCAS de Quimper et le CIAS, à une évolution du Régime Indemnitaire (RI) et à la mise en conformité avec la loi de 2019 sur le temps de travail.

Sur la gestion financière :

La Chambre Régionale des Comptes pointe d'une part la dégradation de la situation financière de l'EPCI avec une capacité d'autofinancement brut ayant diminué de 33 % entre 2017 et 2019 et d'autre part l'absence d'un certain nombre d'outils, qui sans être obligatoires, n'en permettent pas moins une meilleure connaissance de la situation financière et un meilleur pilotage. La Chambre Régionale des Comptes invite ainsi l'EPCI à renforcer ces outils de programmation et à se conformer strictement aux dispositions de l'article D.2312-3 du CGCT sur les informations devant figurer au ROB.

La situation financière de l'EPCI fait l'objet d'un examen attentif et conduira à une mise à jour de la stratégie financière. La préparation de la PPI du mandat 2021-2026 sera l'occasion d'améliorer la lisibilité et le suivi des politiques publiques menées par QBO. Elle aboutira également à la gestion en autorisations de programme/crédits de paiements.

La Chambre Régionale des Comptes fait également le constat d'un recours important à la délégation de service public (DSP) nécessitant de ce fait d'assurer une capacité réelle et effective de contrôle.

Pour renforcer le suivi des DSP, notamment sur la partie financière, une chargée d'études financières est en poste depuis janvier 2020 et déploie un plan de contrôle.

La fiabilisation des comptes

La Chambre Régionale des Comptes relève, même si celui-ci s'améliore, un faible taux d'engagement des dépenses conformément aux dispositions de l'article L. 2342-2 du CGCT.

Un administrateur fonctionnel du système d'information financière travaille à la production de données et d'accompagnement des services. En 2020, les taux d'engagement ont ainsi évolué de manière spectaculaire, dépassant désormais les 90 %.

La Chambre Régionale des Comptes demande de poursuivre le travail de rapprochement entre l'ordonnateur et le comptable en matière de comptabilité patrimoniale pour une mise à jour de l'inventaire permettant le reflet fidèle de la situation patrimoniale de l'EPCI. De même les provisions réglementaires doivent être passées.

Une évolution de l'organisation des services financiers est en cours pour permettre la prise en charge de cette recommandation d'autant plus nécessaire que l'évolution du cadre comptable sous trois ans (M57) renforcera ce besoin de connaissance au-delà de l'aspect réglementaire.

Depuis deux exercices, les provisions sont passées, sur la base d'un dialogue avec la DDFIP.

Plus largement, la Chambre Régionale des Comptes demande la mise en place d'un contrôle interne comptable formalisé avec une carte des risques et des processus, et un plan d'actions hiérarchisées.

Cette orientation est à l'étude dans le cadre du projet de direction des services financiers de la Direction des Affaires Financières et Juridiques (DAFJ).

La collectivité prend acte des différentes observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes notamment à caractère financier et budgétaire. Elle y souscrit et s'engage à les mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.